

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025**

L'an 2025, le vingt-six mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 20 mars 2025 aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 20 mars 2025.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Céline ROHAUT, Nicole ERIPRET, Véronique DEaubonne, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOuze, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET à Pascal OURDOUILLÉ, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Nathalie MARCHAND à Grégoire GAYINO.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DARROUX

2025/03-26/02
CONVENTION SPA

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, le 23 novembre 2022, le conseil municipal a signé une convention avec la SPA pour la stérilisation de chats errants. Trois avenants ont été signés depuis.

Un premier avenant a été signé le 17/03/2023, puis un second le 03/10/2023, puis un troisième le 18/09/2024.

La convention initiale et les trois avenants successifs encadraient la stérilisation et l'identification de 40 chats libres au nom de notre commune et avait pour date de fin le 31/12/2024.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec la SPA, pour la stérilisation de 10 nouveaux chats errants.

Les conditions restent les mêmes :

La SPA s'engage à identifier et stériliser les chats errants présents à Longueau, puis à les relâcher sur leur lieu de capture.

La commune s'engage, de son côté, à financer cette démarche par une participation financière de 55€ par chat.

Le Conseil Municipal, après délibération, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le partenariat avec la société de protection animale (SPA) en vue de la stérilisation de chats errants dans les lieux publics de la commune.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, à défaut l'Adjoint délégué à signer la convention avec la SPA, pour la stérilisation de 10 nouveaux chats errants.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire, à défaut l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives au dossier et à procéder au règlement 550€.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Marie-Christine DARBOUX



Pascal OURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 22 Nombre de suffrages exprimés : 26	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 28 MAR. 2025 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	